

## Contrats doctoraux : la « critérisation est un élément important » (Gilles Roussel, CPU)

Paris - Publié le mercredi 20 mai 2020 à 19 h 14 - Actualité n° 183727

« Concernant la prolongation des contrats doctoraux, nous avons monté un groupe de travail interne avec différentes universités pour essayer de trouver une typologie des différents types de contrats, pour faire en sorte que le traitement se fasse avec des critères communs », déclare [Gilles Roussel](#), président de la [CPU](#), lors d'une visioconférence de presse organisée le 20/05/2020.

Il ajoute que « la critérisation est un élément très important, car cela permettra aux employeurs des doctorants, en majorité les universités, de définir la liste des bénéficiaires ».

« La vraie question est probablement celle de la pluriannualité de ces financements. Nous pouvons imaginer que les doctorants de troisième année sont en phase de rédaction et donc potentiellement moins touchés. Ils poursuivent par ailleurs souvent leurs travaux dans un autre type de contrat — [Ater](#) ou post-doctorat. Mais pour d'autres, en première ou seconde année, l'enjeu est plus prégnant. »

Quant au financement de « plusieurs dizaines de millions d'euros » annoncé par la ministre de l'[Esri](#), [Frédérique Vidal](#), lors d'une audition par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, le 19/05, Gilles Roussel indique « ne pas avoir plus d'éléments sur la manière dont ce chiffre a été calculé ».

Alors que Régions de France indiquait « regretter » une prolongation « sans concertation », dans une lettre adressée à la ministre le 18/05, le président de la CPU déclare que « les régions, comme les entreprises et tous les autres financeurs, sont évidemment concernées par cette mesure ».

Selon lui, « un travail au cas par cas doit s'opérer avec les différents interlocuteurs », avec qui la CPU est en contact pour travailler sur ce sujet, précise-t-il.

« Il s'agit d'une vraie question que l'État doit traiter de manière interministérielle pour être ca-

pable d'accompagner l'ensemble des doctorants et soutenir les établissements ».

Et d'ajouter : « notre objectif est bien de soutenir l'ensemble des doctorants qui auraient pâti de cette période ».

---

### **LPPR : la CPU « en attente des orientations budgétaires »**

Concernant la LPPR, Gilles Roussel, président de la CPU, indique si un élément de calendrier a été donné par Frédérique Vidal, à savoir son souhait d'un passage devant le Conseil des ministres avant l'été, « l'élément principal qu'attend la CPU concerne les orientations budgétaires et pluriannuelles nouvelles depuis celles faites par le président de la République pendant le confinement ».

Il ajoute que la CPU « n'a pas encore commencé à retravailler sur ce sujet ».

« Il y a peut-être des éléments à revoir à la lumière de la période qui vient de s'écouler. Nous n'avons pour le moment pas été sollicités à nouveau », ajoute le président.

Gilles Roussel précise que « la recherche et l'innovation doivent être soutenues, notamment la recherche fondamentale de haut niveau qui accompagne la dimension liée aux questions médicales et au virus, ainsi que plus largement, l'ensemble des disciplines ».

### **Un lien recherche/université/territoire « revendiqué »**

Christine Gangloff-Ziegler, vice-présidente de la CPU, indique que « l'affirmation du lien recherche/université/territoire est claire ».

« Nous revendiquons ce lien et cette période a montré combien il était essentiel pour être extrêmement réactif et apporter des solutions », ajoute-t-elle.

Selon la vice-présidente, cette dimension « devra être prise en compte dans le cadre du plan de relance et de la LPPR ».

### **PRA : un raisonnement « par activité et par laboratoire »**

Concernant les plans de reprise d'activité, Christine Gangloff-Ziegler indique qu'au sein de chaque établissement un plan avait été défini pour la reprise d'activité.

« Un travail par laboratoire et par équipe de recherche a été effectué afin de déterminer les activités à prioriser en présentiel, tout en considérant que le télétravail restait la règle autant que possible pour éviter le retour de l'épidémie », déclare la VP.

Elle ajoute qu'au sein des universités, « une attention particulière a été portée pour ne pas faire revenir tous les chercheurs, mais plutôt raisonner par activité dès lors que cela correspondait au cadre sanitaire requis ».

Gille Roussel ajoute que « globalement, sur l'ensemble des établissements, la reprise des activités est faite de façon très prudente ».

*« Nous n'avons pas eu d'écho d'établissements qui auraient priorisé de la même façon l'ensemble des activités. Il y a vraiment eu un travail très fin dans l'ensemble des établissements et une reprise d'activité en présentiel que lorsque c'était jugé vraiment nécessaire », précise le président.*

#### Accès des doctorants : une « révision demandée » par la CPU sans réponse à ce jour

« En fonction des établissements et des interlocuteurs que l'on peut avoir, il y a des interprétations différentes du texte du 11/05 : certains disent que certains doctorants n'ont pas accès aux laboratoires, d'autres oui », constate Gilles Roussel.

*« Nous avons demandé que ce point-là soit éclairci, soit sous la forme d'une note juridique, soit en explicitant dans une révision de ce texte le fait que l'ensemble des doctorants puissent accéder aux laboratoires. »*

Après s'être vu « promettre un retour assez rapidement », « rien n'a été publié à ce jour », note le président.

« Nous continuons à avoir bon espoir sur le fait que cette contrainte, dont certains considèrent qu'elle est liée au fait que le doctorant est employé par l'université, puisse être totalement levée. Il n'y a pas de raison de traiter différemment un doctorant qui est financé par une université d'un autre financé par un organisme de recherche. »

#### **Une attention « particulière pour les start-up et les entreprises hébergées dans des laboratoires » (O. Laboux)**

Olivier Laboux, VP de la CPU, souligne par ailleurs « une attention particulière pour les start-up et les entreprises hébergées dans des laboratoires ».

*« Elles sont dans des difficultés abyssales pour certaines si elles ne reprennent pas l'activité, cela fait donc partie de l'évaluation des priorisations pour la relance des laboratoires », ajoute-t-il.*

## Gilles Roussel



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Université Gustave Eiffel (EPE) Premier vice-président	Janvier 2020	Aujourd'hui
Conférence des présidents d'université Président	2018	Aujourd'hui
Réseau des Inspé Président du conseil d'orientation scientifique	Janvier 2016	Aujourd'hui
Université Paris-Est Marne-la-Vallée Président	Janvier 2012	Décembre 2019
Université Paris-Est Marne-la-Vallée Vice-président	2011	2012
Université Paris-Est Marne-la-Vallée Directeur adjoint de la Mission de recherche Droit et Justice	2007	2011
Établissement & diplôme	Année(s)	
Institut national de recherche en informatique et en automatique PhD Student	1991	1994

Fiche n° 4714, créée le 18/06/14 à 09:57 - MàJ le 19/03/20 à 17:35

## Conférence des présidents d'université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

---

### Conférence des présidents d'université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/05/19 à 11:29

---

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »